

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 642

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 32 BIS BB

I. – Après l’alinéa 1, insérer l’alinéa suivant :

« 1°A À la deuxième phrase du dernier alinéa du I de l’article L. 521-3-1, après le mot : « maire » sont insérés les mots : « ou, le cas échéant, au président de l’établissement public de coopération intercommunale » ; »

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 2, supprimer les mots :

« À la deuxième phrase du dernier alinéa du I de l’article L. 521-3-1, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.